



COMMISSION « TERRITOIRES »

Réunion du 26 octobre 2017

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	25
LISTE DES DOCUMENTS.....	26

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION TERRITOIRES

- 26 octobre 2017 -

Président : Jean-Marie VANLERENBERGHE, Sénat

Rapporteurs : Sylvie MARCHAND, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Michel DUÉE, Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Catherine BELLER (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. POINT D'INFORMATION.....	5
II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2018 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	8
III. LES DONNÉES CARROYÉES.....	10
IV. LA CONNAISSANCE LOCALISÉE DE LA PRÉCARITÉ.....	14
V. PROPOSITION D'AVIS.....	23
CONCLUSION.....	24

Liste des participants

AFSA	Cédric	Ministère de l'Éducation nationale Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
ARCHIMBAUD	Angèle	Ministère des Solidarités et de la santé Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
ARSAC	Denis	Ministère de la Cohésion des territoires Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)
AUDRAS-MARCY	Sarah	Agence pour la création d'entreprise
BALAVOINE	Angélique	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale (DMCSI)
BEAUSSE	Nathalie	Mairie d'Elbeuf
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BOULIDARD	Marie-Hélène	Expert démographe
BOUTIERE	Fabienne	Électricité de France
BRUN	Patrick	Agence d'urbanisme agglomération de Lyon
CAVAILHES	Jean	Institut national de la recherche agronomique (Inra) Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (Cesaer)
CHATELIER	Jean-Yves	Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)
CORÉ	Françoise	ATD Quart monde
DARRIAU	Valérie	Insee - Diffusion et action régionale (DDAR)
de LAPASSE	Benoît	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
DEBRAS	Brigitte	Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DUÉE	Michel	Ministère de l'intérieur Direction générale des collectivités locales (DGCL)
FILATRIAU	Olivier	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
GUILLABERT	Anne	Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes
GUILLAUMOT	Bruno	Fondation Abbé Pierre
HUPLIEZ	Camille	Conseil départemental du Pas-de-Calais

LARDOUX	Carole	Fédération des acteurs de la solidarité
LATOURE	Philippe	Spatialist
LEROUX	Isabelle	Ministère des solidarités et de la santé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
LOONIS	Vincent	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale (DMCSI)
MANGENEY	Catherine	Observatoire régional de santé d'Île-de-France (ORS)
MARCHAND	Sylvie	Insee - Diffusion et action régionale (DDAR)
MARQUIER	Rémy	Ministère des affaires sociales et de la santé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MINOT	Corinne	Ministère des Outre-Mer
MONDESIR	Helga	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
MONSO	Olivier	Ministère de l'éducation nationale Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
OSWALT	Noémie	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
RHEIN	Catherine	Université Paris 7 – Diderot
RICHARD	Germain	Ubiquis
RICHARD	Mélanie	Agence national de l'habitat (Anah)
ROBIN	Marina	Insee - Diffusion et action régionale (DDAR)
RULFI	Daniel	Insee - Diffusion et action régionale (DDAR)
TALLET	Frédéric	Insee - Statistiques démographiques et sociales (DSDS)
TAVIAUX	Audrey	Conseil départemental du Pas-de-Calais
TRAN LE TAM	Mélanie	Ministère des Outre-Mer
VANLERENBERGHE	Jean-Marie	Sénat
VUGDALIC	Suvani	Insee - Diffusion et action régionale (DDAR)
ZAEPFEL	Christophe	Agence d'urbanisme de Toulon et du Var

La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de Jean-Marie VANLERENBERGHE.

INTRODUCTION

Jean-Marie VANLERENBERGHE, Sénat

Bonjour à tous. Notre ordre du jour étant relativement dense, je cède immédiatement la parole à Michel Duée pour un point d'information sur l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

POINT D'INFORMATION

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

Michel DUÉE, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales est une émanation du Comité des finances locales. Créé par la loi NOTRe de 2015, il reprend les compétences de l'ancien Observatoire des finances locales, s'agissant notamment d'assurer la production d'un rapport annuel. Il est chargé d'établir, de collecter, d'analyser et de mettre à jour les données et statistiques portant sur la gestion des collectivités territoriales, pour en assurer la diffusion et favoriser le développement des bonnes pratiques. Il peut également réaliser des évaluations de politiques publiques locales.

Cet observatoire est aujourd'hui présidé par le Président du Comité des finances locales, André Laignel. Il se compose d'un comité d'orientation (intégrant une quinzaine de représentants des associations d'élus et de l'État) et d'un comité scientifique et technique (intégrant une quarantaine de personnalités qualifiées et de représentants des directions de l'État, des associations d'élus, des associations professionnelles de la fonction publique territoriale).

Les instances de gouvernance de l'Observatoire ont ainsi été constituées fin 2016. Cependant, leurs travaux n'ont guère progressé durant les mois suivants, faute de moyens humains notamment. Un secrétaire général du Comité a ensuite été nommé, en la personne de Thomas Rougier. Trois chargés d'études ont également été recrutés en septembre 2017.

Le comité d'orientation de l'Observatoire s'est réuni le 10 octobre 2017, pour définir un certain nombre de priorités, parmi lesquelles :

- un travail d'analyse des dépenses d'investissement des collectivités territoriales ;
- un projet de plateforme de mise à disposition de données localisées (financières, comptables et fiscales principalement) ;
- un travail sur les indicateurs de ressources et de charges (s'agissant notamment, le cas échéant à partir des données de la Base permanente des équipements, d'objectiver les charges de centralité prises en compte dans le calcul des dotations aux collectivités territoriales).

Ces travaux devraient être menés au sein de groupes thématiques, à partir du mois de novembre 2017.

Rapport GT RILRorcal : mandat et recommandations du groupe de travail

Marie-Hélène BOULIDARD, présidente du groupe de travail RILRorcal

La Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) a validé, le 12 octobre 2017, le rapport du groupe de travail sur l'évaluation et l'amélioration de la collaboration Insee-collectivités locales pour la gestion des RIL dans le cadre du projet Rorcal.

Depuis la refonte du recensement de la population en 2004, les répertoires d'immeubles localisés (RIL) ont vocation à constituer une base de sondage pour le tirage de l'échantillon des enquêtes annuelles de recensement. Le projet de réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées (Rorcal), est conduit par l'Insee, pour moderniser la gestion des RIL, à travers le développement de trois applications

collaboratives alimentant une base de données unique. Le projet Rorcal a été déployé au printemps 2017, dans toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants.

La mise en œuvre d'une application collaborative au niveau des communes, destinée à permettre une alimentation et une mise à jour des RIL en continu, est amenée à transformer la relation partenariale entre l'Insee et les collectivités locales. Les correspondants RIL (CorRIL) au sein des communes sont ainsi appelés à monter en compétences.

Pour faire face à ces enjeux et permettre la mise en place de ce nouvel applicatif dans un cadre consensuel, un groupe de travail a été mis en place par la Cnerp, dans le prolongement d'un précédent groupe de travail sur la collaboration Insee-communes dans le cadre de la constitution des RIL (ayant remis son rapport au Cnis en 2013).

Le mandat de ce nouveau groupe de travail était de réinterroger la gouvernance du RIL et le rôle opérationnel de chacun des acteurs (dans le cadre d'une application collaborative gérée en continu), de contribuer à l'accompagnement des acteurs en communes (par la communication, la formation et la sensibilisation) et de travailler sur les liens entre le RIL de l'Insee et la Base d'adresses nationales (Ban) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les travaux de ce groupe de travail, composé de seize représentants de la Cnerp, de l'Insee et des collectivités locales, ont été menés de fin 2015 à fin 2016. Dans le contexte de la fin du déploiement du projet Rorcal, nombre de recommandations techniques du groupe de travail ont pu être prises en compte par l'Insee au fur et à mesure, en liaison avec le Service de la donnée et des études statistiques (Sdes) (assurant la remontée vers le RIL des données de l'outil Sitadel (base des permis de construire)) et l'IGN. Le groupe de travail n'a cependant pas pu disposer d'une version test de l'application Rorcal.

27 recommandations ont été formulées par le groupe de travail, structurées autour de trois domaines : des recommandations réglementaires (en lien avec la gouvernance du RIL), des recommandations techniques (en lien avec le processus de mise à jour du RIL et son articulation avec la Ban) et des recommandations en termes de formation et de communication (en lien avec l'accompagnement des CorRIL).

En matière de gouvernance, la première recommandation serait d'adapter les textes législatifs et réglementaires au nouvel environnement de gestion du RIL, s'agissant de développer une compétence partagée et une coresponsabilité Insee-communes vis-à-vis de la qualité du RIL. La question de la copropriété du RIL est apparue moins importante à l'heure de l'*open data* – l'Insee conservant la propriété du RIL et les communes un droit d'usage dans le cadre du recensement et au-delà, dans le cadre des usages dérivés du RIL autorisés depuis août 2009 à des fins de gestion de l'adressage et de connaissance statistique.

Pour l'Insee, une déclinaison des principes retenus pour la collecte du recensement (organisation et contrôle par l'Insee ; préparation et réalisation par les collectivités) est apparue pouvoir être envisagée. Les représentants des collectivités ont toutefois estimé que cette approche serait insuffisante pour introduire une notion de coresponsabilité. La question de l'officialisation de cette coresponsabilité a également été posée – la qualité du RIL conditionnant celle des résultats du recensement de la population, sous la responsabilité de l'État.

D'autres recommandations ont été formulées concernant la nomination et la formation des CorRIL. À cet endroit, un parallèle a été fait avec l'identification formelle des coordonnateurs communaux. L'accent a également été mis sur l'importance de rendre obligatoire l'expertise du RIL, avec une procédure de clôture clarifiée.

Autour du processus annuel de gestion du RIL, des recommandations techniques ont été formulées, pour améliorer la transparence et la standardisation des procédures, en vue de favoriser la réussite du partenariat entre l'Insee et les communes.

Des recommandations ont par ailleurs été formulées concernant l'ergonomie et les fonctionnalités de l'application Rorcal – nombre de développements ayant déjà été réalisés par l'Insee et d'autres demeurant à assurer en 2018, voire à plus long terme, s'agissant notamment d'envisager un rapprochement entre les applicatifs Rorcal et l'Outil mutualisé pour l'enquête du recensement (Omer).

Des échanges d'informations approfondis ont également été préconisés, avec les communes (dans une optique de sensibilisation de celles-ci), le Sdes et l'IGN. Le groupe de travail s'est notamment positionné en faveur d'une alimentation de la Ban à partir du RIL, au travers d'un envoi centralisé par l'Insee des RIL complets à l'IGN, permettant d'éviter une redondance des opérations pour les communes. Une convention a déjà été signée en ce sens entre l'Insee et l'IGN. Une première livraison des RIL à l'IGN a pu ensuite être effectuée.

En matière d'information et de communication, il est apparu important d'accompagner et de soutenir les CorRIL, tout en promouvant la reconnaissance de leur fonction. En parallèle, des conventionnements ont été préconisés pour envisager l'utilisation du RIL au-delà des opérations de recensement – cette possibilité ayant été ouverte par un arrêté en 2009.

L'accent a par ailleurs été mis sur les publications déjà consacrées au RIL, à savoir : le document intitulé « Parfaire la qualité du RIL pour réussir son recensement », édité en 2013 par la Cnerp ; et le document intitulé « La qualité des chiffres du recensement dépend de la qualité du RIL : pour faciliter la tâche des communes et mieux travailler ensemble pour la mise à jour du RIL, l'Insee a conçu Rorcal », édité en 2017 par l'Insee. En 2017, un courrier argumenté du président de la Cnerp devrait également être adressé aux maires, pour les sensibiliser à nouveau sur les enjeux liés à la qualité du RIL.

Patrick BRUN, Agence d'urbanisme de Lyon

A-t-il été prévu que certaines communes puissent déléguer la gestion du RIL à leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ?

Par ailleurs, un rapprochement entre le RIL et le Répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS), à partir d'un code unique, a-t-il été envisagé ?

Marie-Hélène BOULIDARD

Le groupe de travail a effectivement recommandé de rappeler aux collectivités la possibilité de confier à un EPCI la conduite des opérations de recensement, dont la gestion du RIL. Certains élus demeurent toutefois très attachés à cette prérogative communale.

Le groupe de travail ne s'est en revanche pas penché sur la question de l'interopérabilité entre le RIL et le RPLS.

Jean-Yves CHATELIER, Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)

La mise à disposition de données issues du RIL a été évoquée. Quelles données pourraient ainsi être mises à disposition, en *open data* ou par le biais de conventions ?

Marie-Hélène BOULIDARD

Un décret de 2009 a ouvert la possibilité d'acquérir certaines données du RIL auprès de l'Insee, dans le cadre d'un conventionnement, pour l'exercice d'une mission ou d'une compétence de service public sur un territoire.

Frédéric TALLET, Insee

Les adresses du RIL, ayant vocation à alimenter la Ban, sont accessibles librement sur data.gouv.fr. Sur convention, il est ensuite possible d'obtenir le nombre de logements correspondant à ces adresses, de manière gratuite pour les communes et EPCI ou les organismes de service public en partenariat d'étude avec l'Insee et payante pour les autres organismes de service public (pour un tarif fixé par l'arrêté du 7 juin 2011 relatif aux conditions d'accès aux données du répertoire d'immeubles localisés). En revanche, aucune information concernant les retours de collecte du recensement de la population ne saurait être communiquée.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2018 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Présentation des axes les plus importants et des principales nouveautés

Michel DUÉE

Les collectivités locales ont connu récemment des modifications importantes de leur périmètre, avec la fusion des régions en janvier 2016 et celle des groupements à fiscalité propre en janvier 2017. Dans ce contexte, dès janvier 2017, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) a produit des statistiques agrégées aux nouveaux contours des groupements à fiscalité propre (populations moyennes, nombre moyen de communes par groupement, etc.), avec des ventilations par département et par région. Au niveau local, la connaissance de ces nouveaux territoires nécessiterait toutefois d'être améliorée. En 2018, l'Insee devrait pour cela poursuivre la réalisation de diagnostics locaux.

L'année 2018 devrait également être marquée par le lancement ou la poursuite de travaux sur les zonages. Le Sdes a ainsi engagé, en collaboration avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et l'Insee, la constitution d'un zonage « logement », prenant en compte à la fois des critères d'offre et de demande de logements. Ce nouveau zonage a vocation à devenir une maille d'analyse territoriale, pour l'analyse des besoins en matière de logement notamment.

L'Insee a par ailleurs initié une révision de ses zonages statistiques à des fins d'études. Des réflexions ont ainsi été engagées sur les unités urbaines. D'autres seront menées sur les aires urbaines, les zones d'emplois et les bassins de vie.

Autour des zones d'emplois, l'enjeu sera notamment de prendre en compte la définition européenne des *labour market areas*, ayant fait l'objet de travaux par l'institut national de statistiques italien. Des améliorations techniques et méthodologiques pourront également être envisagées.

Ce travail sur les zonages permettra aussi d'engager une réflexion sur la définition de la ville, en tenant compte des concepts développés à l'international et du concept européen de *cities*.

Sylvie MARCHAND, Insee

En 2018, de nouvelles sources pourront donner lieu à des exploitations ou à des valorisations par tout ou partie des utilisateurs. Les projections de population régionales et locales, élaborées en 2017 (modèle omphale-outil méthodologique de projections d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves), sont ainsi appelées à être déclinées en projections de population active, de ménages et de personnes dépendantes, grâce à des travaux menés par l'Insee et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) notamment.

La source Fidéli (Fichier démographique des logements et des individus), d'origine fiscale, devrait quant à elle permettre d'aborder la question des mobilités. Des expérimentations ont déjà été engagées en ce sens, en région PACA et dans l'Ouest de la France notamment. Un travail a également été prévu, à partir de cette source, sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), s'agissant notamment d'alimenter le rapport de l'Observatoire de la politique de la ville.

La source Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) est par ailleurs en cours d'enrichissement dans les DOM. Des données complémentaires relatives à la Martinique et à la Réunion ont déjà pu être diffusées. L'enjeu serait d'étendre cette démarche à l'ensemble des DOM, en s'appuyant au maximum sur des concepts similaires.

En matière de géolocalisation, le répertoire d'adresses de l'Insee, étendu aux DOM, devrait permettre l'exploitation à un niveau fin des sources disponibles pour ces territoires. L'Insee a par ailleurs géolocalisé le fichier des infractions du ministère de l'intérieur.

Le répertoire des entrepôts et plateformes logistiques, développé par le Sdes, devrait également constituer une source utile. Un atlas a ainsi été publié en mars 2017.

Un certain nombre de pistes devraient par ailleurs être explorées en 2018. Autour de l'emploi, le projet Siera (Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité) vise à permettre le remplacement des

Déclarations annuelles de données sociales (DADS) par la Déclaration sociale nominative (DSN). La source actuelle de connaissance localisée de l'appareil productif (Clap) devrait également être intégrée dans le système Siera. Dans ce contexte, des travaux devront être menés par l'Insee pour que les utilisateurs disposent d'informations comparables.

Dans le champ de l'agriculture, suite à la rénovation du répertoire Teruti (utilisation du territoire), des séries concernant l'utilisation et l'occupation des sols devraient être produites par le Service de la statistique et de la prospective (SSP).

Dans le champ des transports, le Sdes est appelé à constituer une base de données sur les infrastructures de transport. Le Cerema travaille quant à lui à l'élaboration d'une base des arrêts de transport, en liaison avec les régions concernées.

Une mission de service public confiée à la profession notariale pourrait par ailleurs favoriser la mise à disposition des données de celle-ci concernant les prix du foncier et de l'immobilier.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), quant à elle, devrait publier, en 2018, des travaux sur la régionalisation des dépenses de politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'orientation. Des travaux devraient par ailleurs être menés par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), à partir de l'enquête Génération, sur l'insertion des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Isabelle LEROUX, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

La Drees met chaque année en ligne des données relatives à l'aide sociale apportée par les départements. En 2018, elle s'efforcera d'améliorer encore cette diffusion, à travers la mise à disposition plus systématique de séries longues notamment.

La Drees a par ailleurs publié, en 2017, les premiers résultats de l'enquête Action sociale des communes et des intercommunalités. L'exploitation des données de cette opération est appelée à se poursuivre en 2018, avec des données publiées sur le site data.Drees, des études et des post-enquêtes.

La Drees poursuivra également la mise à disposition de données au niveau local à travers le STATISS (Statistiques et indicateurs de la santé et du social) et le Panorama jeunesse, sports et cohésion sociale.

Échanges avec la salle

Denis ARSAC, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)

Avec le CGET, nous souhaiterions travailler sur le parc privé au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour cela, nous souhaiterions pouvoir nous appuyer sur le Fichier des logements à la commune, Filocom 2015 qui contient le numéro de parcelle, correspondant au point de départ de la nouvelle politique de la ville. Nous nous heurtons à une différence d'interprétation entre la DGFIP et le SDES sur le traitement d'un tel fichier. L'objectif ne serait pas d'exploiter des données à l'échelle de ces parcelles, mais simplement de les utiliser pour reconstituer des périmètres. Nous sommes dans une situation de blocage concernant une étude qui a un caractère d'urgence.

À cet égard, qu'en sera-t-il de la mise à disposition des données de la source Fidéli ?

Sylvie MARCHAND

La source Fidéli n'existe aujourd'hui qu'à l'état de prototype. Elle devrait être accessible *via* le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), pour les services statistiques et les chercheurs.

Le fichier Filocom pourrait quant à lui être intégré dans la source Fidéli. En l'absence de représentants du Sdes ou de la DGFIP, je ne saurais cependant vous apporter de réponse plus précise sur ce point.

Valérie DARRIAU, Insee

Dans le cadre d'un groupe de travail, une réunion a été programmée au mois de novembre 2017 pour examiner les différentes sources susceptibles de permettre un travail sur le logement dans les quartiers

prioritaires de la politique de la ville. La Division des statistiques et analyses urbaines et la Division logement de l'Insee participeront à cette réunion.

Denis ARSAC

Vis-à-vis du logement, il est aujourd'hui possible d'exploiter les fichiers fiscaux fonciers. En revanche, nous ne disposons pas de données sur l'occupation des logements.

Helga MONDESIR, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Une échéance a-t-elle été fixée pour la révision du zonage en unités urbaines ?

Vincent LOONIS, Insee

La réflexion sur cette révision n'a débuté qu'au mois de septembre 2017. À ce stade, il serait envisagé de conserver le rythme de mise à jour des unités urbaines, historiquement calé sur celui du recensement de la population. La dernière mise à jour des unités urbaines datant de 2011 (à partir des données de 2010), une prochaine mise à jour pourrait intervenir à l'horizon 2020.

Sylvie MARCHAND

2020 constituerait une cible pour la révision de l'ensemble des zonages – la question des aires urbaines demeurant aujourd'hui très liée à celle des unités urbaines. Pour l'heure, nous nous inscrivons davantage dans une phase de recherche et de comparaisons avec d'autres pays européens. En 2018, une concertation sera également organisée avec les utilisateurs, dont le CGET et les agences d'urbanisme.

LES DONNÉES CARROYÉES

Diffusions actuelle et future

Valérie DARRIAU

En 2009, dans le cadre du rapport Cuillier sur les statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire, la préconisation suivante avait été formulée : mettre en place les conditions permettant aux utilisateurs de rassembler des informations « clés » issues de sources diverses selon une même maille géographique, le « carreau » ; ceci afin de les agréger et de les analyser sur leurs propres terrains infra-communaux d'observation et d'action.

La mise en œuvre de cette préconisation s'est traduite, au sein de l'Insee, par le développement d'un projet de diffusion de données carroyées sur le site insee.fr. Lors de la réunion de la commission Territoires du 30 mai 2012, Jean-Luc Lipatz avait ainsi présenté le mode de diffusion envisagé, la maille géographique privilégiée, les techniques de confidentialité utilisées, ainsi que les sources potentiellement diffusables par ce biais. La Commission avait alors formulé un certain nombre de préconisations, en insistant notamment sur l'importance de diffuser des données carroyées relatives au marché immobilier et à la consommation foncière, sur la nécessité de permettre l'observation d'évolutions à l'échelle des carreaux, ainsi que sur l'intérêt de mettre à disposition des outils de type web service associés aux données carroyées.

Des données carroyées issues des revenus fiscaux localisés de 2010 ont ensuite été diffusées en 2013, pour un ensemble de dix-huit variables, sous la forme d'une base de données à télécharger (c'est-à-dire sans cartographie associée).

Les réflexions ont depuis été poursuivies, autour de la confidentialité et des techniques de brouillage utilisées notamment – les permutations opérées ayant pu perturber les utilisateurs.

En 2017, il s'est agi ensuite d'envisager une remise à plat du dispositif, en vue d'en simplifier et d'en développer l'usage. Le constat a ainsi été fait d'une grande complexité de la méthode de diffusion utilisée, d'un manque de visibilité sur les utilisations potentielles de la source, ainsi que d'une absence de visualisation possible des données disponibles en téléchargement – nombre de sites statistiques européens proposant quant à eux une cartographie interactive.

À terme, l'objectif serait de mettre en place un véritable système d'information au carreau, permettant de répondre à la fois aux attentes d'Eurostat (s'agissant notamment de diffuser les données du recensement de la population de 2021 à la maille du km²) et aux besoins internes ou externes à des fins d'études.

Dans cette optique, un premier objectif serait d'aboutir, en 2018, à une diffusion au carreau des données issues de la source Filosofi 2015. Une extension à d'autres sources statistiques pourrait ensuite être envisagée, dans le cadre d'un processus de production pérenne, permettant une capitalisation des savoir-faire et la prise en compte des enjeux méthodologiques, techniques et juridiques associés à la réactualisation et à la diffusion de différentes sources de données carroyées.

À ce stade, la démarche soulève des interrogations quant à la maille de diffusion utilisée. En effet, le carreau LAEA (Lambert azimutal equal area), ayant pour caractéristique d'être « penché », n'est pas toujours simple d'utilisation. En outre, le maillage actuellement utilisé pour la diffusion de la source RFL (Revenus fiscaux localisés) dépend du secret statistique associé à cette source – laissant entrevoir la nécessité d'adapter la maille aux spécificités de chaque source en termes de gestion du secret statistique.

Une nouvelle concertation avec les utilisateurs a été engagée. Une rencontre a pour cela été organisée le 27 septembre 2017 avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU). Les agences d'urbanisme ont alors estimé que le carroyage sur 200 mètres présentait une granularité suffisante. Cependant, l'accent a été mis sur la nécessité de produire des indicateurs additifs, pour permettre de reconstituer des zones en agrégeant un certain nombre de carreaux. Le souhait de pouvoir réaliser des calculs d'évolutions a également été exprimé. La problématique des carreaux « penchés » a par ailleurs été évoquée. Les flux WMS (Warehouse management systems), quant à eux, ne sont pas apparus constituer une priorité pour les agences d'urbanisme – celles-ci ayant l'habitude de retraiter des données dans leur propre système d'information. D'autres utilisateurs pourraient vouloir visualiser directement des cartographies reposant sur des indicateurs carroyés. Pour les agences d'urbanisme, la priorité nécessiterait davantage d'être donnée à l'élargissement du champ des sources de données carroyées.

Cette démarche de concertation nécessiterait aujourd'hui d'être poursuivie, auprès des observatoires départementaux et des acteurs publics partenaires des directions régionales de l'Insee notamment.

Un benchmark européen a par ailleurs mis en évidence l'utilisation par différents sites statistiques européens de supports cartographiques interactifs, avec des méthodes de confidentialité modifiant l'accès aux données en fonction des cas.

En termes de calendrier, la prochaine étape devrait être de décrire le processus cible de diffusion des données carroyées, en liaison avec l'Unité qualité de l'Insee. En parallèle, une réflexion devrait être menée sur les contraintes techniques associées. Les travaux sur le brouillage et la confidentialité devraient également être poursuivis.

L'objectif serait ainsi d'aboutir à une diffusion de données carroyées issues de Filosofi 2015 en fin d'année 2018, pour ensuite engager une réflexion sur la diffusion au carreau d'autres sources statistiques.

Une intervenante

Dans le cadre du projet Rorcal, l'articulation entre le RIL et la Ban a été évoquée. Dans le cadre de la diffusion des données carroyées, les adresses nécessiteraient de pouvoir être qualifiées, pour permettre aux départements de produire des données locales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment.

Patrick BRUN

Il conviendrait ainsi de mettre à disposition une « maille vide », pour permettre l'agrégation de données à l'échelle d'un zonage.

Une intervenante

Pour connaître les bénéficiaires de certaines prestations sociales départementales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les adresses nécessiteraient de pouvoir être affectées à ces quartiers.

Helga MONDESIR

Il n'existe pas aujourd'hui de base de données exhaustive des adresses en quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le CGET met néanmoins à disposition un outil permettant de qualifier les adresses, au regard de leur positionnement en quartier prioritaire de la politique de la ville, avec une part d'indétermination se réduisant progressivement (pour atteindre aujourd'hui 2,5 %).

Méthodologie

Vincent LOONIS

La diffusion des données carroyées préoccupe de nombreux instituts statistiques européens et internationaux. L'Insee a déjà mené une expérimentation en ce sens en 2013, avec la diffusion des données de la source RFL 2010. Cependant, la technique utilisée alors était extrêmement adhérente à la source elle-même, en termes de gestion du secret statistique ou fiscal (avec un seuil de onze ménages par carreau) et de méthode (avec des résultats corrélés à la répartition du phénomène étudié sur le territoire).

De nouvelles réflexions sont aujourd'hui menées par l'Insee sur la diffusion des données carroyées, s'agissant d'envisager, à l'horizon 2025, la mise en place d'un système d'information complet, permettant la diffusion quasi systématique d'informations finement géo-référencées.

La diffusion au carreau des données de la source Filosofi 2015 a vocation à constituer un premier pas vers la mise en place de ce système industrialisé. L'objectif serait ainsi de définir une méthodologie transposable à l'ensemble des sources et permettant d'en gérer la confidentialité.

Trois approches pourraient permettre d'assurer la confidentialité des données carroyées. La gestion post-tabulée, jusqu'ici privilégiée, consiste à observer la répartition de la population suivie (individus ou observations) dans des grilles de carreaux emboîtées (en partant du niveau de carroyage le plus fin), pour ensuite éliminer ou ré-agréger, à chaque niveau de carroyage, les carreaux dans lesquels le secret statistique ou fiscal pourrait ne pas être respecté (au regard d'un seuil prédéfini). Une telle approche, stabilisée dans le temps, pourrait permettre, le cas échéant, de croiser différentes sources, en veillant à la cohérence des agrégats utilisés. Le choix des grilles emboîtées nécessiterait toutefois de respecter une contrainte européenne – Eurostat recommandant une restitution des résultats du recensement de la population par carreaux de 1 km². L'articulation de ce maillage avec d'autres niveaux de diffusion (IRIS, QPV, etc.) nécessiterait également d'être examinée, pour prévenir le risque de différenciation géographique et la ré-identification des données. Au-delà du secret statistique ou fiscal, certaines données sensibles pourraient par ailleurs générer des risques de ré-identification et nécessiter un traitement particulier en termes de gestion de la confidentialité. Dans le cadre du nouveau recensement de la population, se poserait aussi la question de la diffusion à une maille fine de données issues de sondages.

La gestion pré-tabulée, quant à elle, consiste à identifier des individus à risque, car possédant un profil atypique au sein de leur zonage, pour ensuite brouiller en conséquence les données diffusées, à travers des méthodes de *swapping*. Une telle approche soulèverait toutefois des enjeux en termes d'acceptabilité et de communication.

Le cas échéant, le développement d'une approche conjuguant les deux méthodes pourrait également être envisagé.

Échanges avec la salle

Mélanie TRAN LE TAM, ministère des outre-mer

Dans le cadre de la méthode post-tabulée, comment distinguer les carreaux ne permettant pas une diffusion de l'information (au regard du secret statistique ou fiscal) de ceux ne contenant aucune information ?

Par ailleurs, en cas d'observation de thématiques multiples, appartiendra-t-il aux utilisateurs d'effectuer les croisements nécessaires, en tenant compte des agrégats utilisés ? Les utilisateurs pourront-ils pour cela faire appel à l'Insee ?

Il convient également de souligner que le Conseil national de l'information géographique (CNIG) travaille actuellement à la rédaction d'un nouveau décret relatif à l'application des référentiels géographiques dans les DOM. Ces travaux devront être pris en compte dans la manière de caler le dispositif.

Vincent LOONIS

L'objectif serait de ne pas modifier les carreaux ne contenant aucune information, en communiquant sur leur statut au moment de la diffusion.

S'agissant de permettre des croisements entre sources, en veillant à la cohérence des agrégats, la question des outils à mettre en place n'a pas encore été tranchée à ce jour.

Au niveau des DOM, de fait, aucun système de projection n'est aujourd'hui préconisé – le mode de projection LAEA ayant été préconisé en métropole par la directive Inspire (directive européenne du 14 mars 2007).

Mélanie TRAN LE TAM

Le décret évoqué devrait répondre à cette problématique.

Catherine MANGENEY, Observatoire régional de santé d'Île-de-France (ORS)

Pour observer les adéquations entre offres et demandes d'équipements ou de services en fonction de la répartition des populations, nous avons développé au sein de l'ORS Île-de-France, avec l'IAU îdF (Institut d'aménagement et d'urbanisme) et l'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé), sur la base des carreaux de 200 mètres de côté, une matrice de déplacement, permettant de prendre en compte les temps de transport à pied, à vélo, en voiture ou en transports en commun. Ceci nous a demandé un investissement important. Or si la maille de diffusion des données carroyées évolue, il nous faudra reprendre l'ensemble du dispositif. Il conviendrait ainsi de tenir compte des développements annexes.

Vincent LOONIS

Un emboîtement des grilles pourrait permettre de préserver les possibilités d'agrégation à des niveaux intermédiaires, entre les carreaux de 200 mètres de côté et ceux de 1 000 mètres de côté.

Catherine MANGENEY

Une réflexion collective nécessiterait d'être menée sur les grilles à retenir, en vue de préserver les bases annexes s'appuyant sur les différents niveaux de carroyage.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il s'agirait ainsi de prendre en compte les difficultés susceptibles d'être rencontrées par les utilisateurs pour s'adapter à une nouvelle maille – certains venant à peine de s'approprier les carreaux de 200 mètres de côté.

Patrick BRUN

Vis-à-vis des variables sensibles, la technique de la winsorisation pourrait être utilisée. Cependant, cette technique pourrait neutraliser les classes d'âges les plus extrêmes. Certaines analyses conduites par les collectivités dans les domaines de la santé et du social pourraient s'en trouver pénalisées, s'agissant notamment des diagnostics menés autour des personnes âgées. Pour faire face à cette problématique, deux niveaux de diffusion ne pourraient-ils pas être envisagés : une diffusion générale en *open data* (le cas échéant avec des carreaux de 200 mètres de côté) et une diffusion dérogatoire intégrant les classes d'âges extrêmes pour les collectivités exerçant une compétence en matière sociale ou de santé ?

Valérie DARRIAU

Des réflexions sont en cours sur ce point, en liaison avec l'Unité juridique de l'Insee, s'agissant d'envisager les marges de manœuvre vis-à-vis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)

notamment. Pour les personnes âgées et la petite enfance, un double niveau de diffusion pourrait effectivement être envisagé.

Philippe LATOUR, Spatialist

Le carreau constitue un outil extrêmement intéressant. Nous l'utilisons depuis près de quinze ans, en transformant des données IRIS. La winsorisation, sur les revenus notamment, s'avère cependant trop restrictive. Il serait également peu opportun de définir des tailles de carreaux différentes sur une même grille.

Par ailleurs, l'ajout de carreaux non-diffusés à ceux ne contenant aucune information risquerait de limiter l'information disponible à quelques zones extrêmement denses, empêchant l'analyse de l'évolution de certains phénomènes sur des zones proches les unes des autres. Il conviendrait davantage d'envisager la diffusion des données théoriquement non-diffusables, avec un brouillage.

L'accent nécessiterait également d'être mis sur l'information et la formation des acteurs travaillant sur des systèmes d'information géodécisionnels. En pratique, un grand nombre de ceux-ci sont amenés à travailler sur des cartes erronées, car ne reposant pas sur une analyse des données en densité.

Les carreaux présentent l'avantage d'être déjà constitués en densité. Il conviendrait donc de poursuivre en ce sens, en améliorant la winsorisation et la diffusion des données théoriquement non-diffusables (le cas échéant en précisant la fiabilité des données ayant fait l'objet d'un brouillage).

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il est essentiel de recueillir ainsi le point de vue des utilisateurs.

La séance est suspendue de 9 heures 50 à 11 heures.

LA CONNAISSANCE LOCALISÉE DE LA PRÉCARITÉ

Présentation du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) : cadrage national (contexte, objectifs, mise en œuvre)

Angèle ARCHIMBAUD, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

La DGCS a été amenée à piloter le PPPIS sur la période 2013-2017. Elle engage aujourd'hui une réflexion pour mettre en place une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, dans le cadre des nouveaux mandats gouvernementaux et en concertation avec les collectivités locales et les associations.

Le PPPIS était déjà issu d'une large concertation avec tous les acteurs concernés par la lutte contre l'exclusion. Il visait notamment à faire face aux conséquences de la crise de 2008. Alors que les données montraient un accroissement du niveau et de l'intensité de la pauvreté en France, le gouvernement a ainsi souhaité déployer des mesures très volontaristes, en direction des personnes, des familles et plus particulièrement des enfants.

Adopté le 21 janvier 2013 en Comité interministériel de lutte contre les exclusions (Cile), le PPPIS a fait l'objet d'une construction partagée, à travers des groupes de travail thématiques présidés par des personnalités qualifiées. Il a également été conçu pour être décliné territorialement, avec une mise en œuvre départementale et une coordination régionale.

Le PPPIS a été structuré autour de trois axes : réduire les inégalités et prévenir les ruptures ; venir en aide et accompagner vers l'insertion ; coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs. De manière transversale, il visait à promouvoir cinq grands principes : l'objectivité (pour ne pas éluder ou marginaliser les situations de pauvreté), la non-stigmatisation des personnes concernées, le juste droit, le décroisement des politiques sociales (au niveau national comme au niveau territorial) et la participation des personnes concernées (pour contribuer au développement des politiques, au-delà du témoignage).

Sept feuilles de route recouvrant 61 mesures ont ainsi été établies, autour des thématiques suivantes : l'accès aux droits, aux biens essentiels et aux minima sociaux ; l'emploi, le travail et la formation professionnelle ; le logement et l'hébergement ; la santé et l'accès aux soins ; la famille, l'enfance et la

réussite éducative ; l'inclusion bancaire ; la gouvernance des politiques de solidarité. S'agissant d'assurer le suivi de ces mesures, certains indicateurs se sont toutefois révélés insuffisants ou insuffisamment pertinents.

Le pilotage du PPPIS a été conçu pour s'appuyer sur des réunions annuelles du Cile, des consultations régulières du Conseil national de lutte contre les exclusions (incluant un collège des personnes accompagnées), des instances de concertation thématiques animées par les ministères concernés, ainsi qu'une mission de suivi, d'évaluation et de déclinaison territoriale (confiée à François Chérèque).

Au final, le PPPIS a permis de déployer trois types d'actions : des actions nationales (dont la mise en place de la prime d'activité), des actions nationales déclinées au niveau local (à travers la mise en œuvre de schémas tenant compte des spécificités locales notamment, pour la domiciliation, les services aux familles, l'accessibilité des services publics, etc.) et des actions expérimentales locales (autour des points conseil budget et des territoires zéro chômeur de longue durée notamment).

Dans ce cadre, il appartenait aux préfets de région de garantir l'animation, l'établissement des diagnostics partagés et l'évaluation du plan – la mise en œuvre des actions intervenant ensuite au niveau départemental, avec des instances thématiques infra-départementales.

Le PPPIS a ainsi permis de replacer la lutte contre la précarité parmi les priorités de l'État, au niveau national et en régions. Le PPPIS a également permis de renforcer les démarches de diagnostic, de planification et de suivi des actions, ainsi que les partenariats au niveau régional. À travers ce plan, la place des expérimentations et de l'innovation sociale a par ailleurs pu être consacrée. Il s'est agi aussi de changer le regard sur la pauvreté et de sortir de l'invisibilité les personnes en situation d'exclusion. La participation des personnes concernées à l'élaboration des politiques publiques a pu également être renforcée. Ces acquis commencent aujourd'hui à innover l'ensemble des actions menées, y compris s'agissant de former les travailleurs sociaux (en lien avec le plan de modernisation du travail social).

Les mesures effectives mises en place dans le cadre du PPPIS ont été associées à un certain nombre d'indicateurs, autour de la garantie jeunes, de la prime d'activité, de la revalorisation des prestations, de la protection maladie universelle, de la domiciliation, de l'augmentation des places d'hébergement, des rendez-vous des droits, etc. Toutefois, les fiches mesures du plan étant établies au niveau national, ce suivi a pu apparaître insuffisant au niveau territorial.

Pour favoriser la territorialisation des feuilles de route, en fonction des diagnostics de territoires et des besoins des publics, en cohérence avec la mission confiée à François Chérèque, des journées régionales ont du reste été organisées – une telle démarche impliquant de mobiliser des outils, des indicateurs, des statistiques, de l'observation sociale, des données démographiques, etc.

S'agissant d'évaluer la portée des actions menées et d'éclairer les décisions gouvernementales, le décalage temporel des statistiques est apparu constituer un obstacle. L'outil de micro-simulation Saphir a néanmoins pu être utilisé pour estimer, de manière localisée, l'impact des mesures prises sur la redistribution des revenus des personnes.

Le PPPIS s'est toutefois heurté à certaines limites. Du fait de sa complexité (en lien avec le nombre de mesures déployées et le nombre de politiques publiques concernées), le plan n'a bénéficié que d'une faible visibilité. L'adhésion des collectivités locales, et notamment des départements (en charge de l'action sociale), s'est également révélée très relative en fonction des territoires. La dimension territoriale est apparue devoir être renforcée, autour des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones péri-urbaines, des territoires ruraux et des outre-mer notamment. L'évaluation du plan s'est également heurtée à certaines difficultés, faute d'une approche globale permettant de mettre en cohérence les diagnostics territoriaux – l'interruption de la mission de François Chérèque n'ayant de surcroît pas donné lieu à un remplacement par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Dans le cadre de la prochaine stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ces éléments nécessiteront d'être pris en compte.

La démarche de territorialisation et les indicateurs localisés du PPPIS

Isabelle LEROUX, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

De manière générale, on constate régulièrement que des données sociales sont disponibles, y compris à un niveau géographique fin. Cependant, il demeure difficile pour les acteurs de produire une synthèse de ces données, en vue de les utiliser pour l'action publique. C'est dans l'optique de répondre à cette problématique que la démarche des indicateurs sociaux départementaux a été initiée. Dans le cadre du suivi du PPPIS, il s'est agi également de faire le lien entre les données disponibles et les actions menées.

Au niveau national, l'IGAS, la Drees et les autres partenaires du plan se sont efforcés de définir un certain nombre d'indicateurs d'impact ou de performance à suivre dans le temps : des indicateurs transversaux (parmi lesquels le taux de pauvreté), des indicateurs thématiques (pour éclairer les grands axes du plan), ainsi que des indicateurs de performance spécifiques à certaines mesures (parmi lesquels le taux de sortie vers le logement des personnes hébergées).

Au niveau territorial, suite aux rencontres régionales organisées par la mission de l'IGAS, les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les directions régionales de l'Insee ont également fait remonter un besoin de transversalité, s'agissant de permettre, de la même manière que pour l'établissement des diagnostics de territoires, une démarche harmonisée de suivi du plan, avec des méthodes et des indicateurs communs. Un groupe de travail Drees-Insee-DRJSCS a pour cela été constitué début 2014.

Les objectifs de ce groupe de travail étaient de proposer des indicateurs de suivi du plan au niveau départemental (reposant sur des définitions et des méthodes harmonisées), proposer une production mutualisée de ces indicateurs et de faciliter les partenariats au niveau régional pour l'analyse et le suivi du plan. L'enjeu était également de construire des indicateurs à même de permettre un suivi territorial de la pauvreté, au-delà du suivi du plan, qui pourraient aussi compléter les indicateurs sociaux départementaux.

Pour définir des indicateurs locaux pertinents et interprétables en évolution (avec une fréquence au moins annuelle), cohérents avec les objectifs du plan et, dans la mesure du possible, avec les indicateurs nationaux, le choix a été fait de privilégier une approche pragmatique. Au-delà des investissements méthodologiques nécessaires, il s'est agi ainsi d'utiliser au maximum l'existant ou des données facilement mobilisables, au niveau départemental, avec des focus sur certaines populations (familles monoparentales, jeunes, quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales isolées, DOM, etc.), voire au niveau infra-départemental (sur des zonages à façon, à l'échelle de bassins de vie, etc.).

Chaque thématique du plan a ainsi fait l'objet d'une instruction méthodologique, soit par un binôme DRJSCS/Insee soit par le Pôle de service de l'action régionale (PSAR) Emploi-Population (pour les indicateurs transversaux et relatifs à l'amélioration des droits). Dans ce cadre, des experts ont pu être consultés. Une mise en commun des expertises et des propositions d'indicateurs a pu ensuite être assurée, avant publication d'un rapport en octobre 2014.

Au total, 23 indicateurs locaux ont été définis, correspondant à 18 indicateurs nationaux de suivi du PPPIS. Certains se sont avérés déjà disponibles et immédiatement diffusables. D'autres sont apparus nécessiter la récupération de données auprès de partenaires. D'autres, enfin, sont apparus nécessiter une expertise pour être créés ou déclinés au niveau local, le cas échéant en utilisant des sources administratives.

La production de ces indicateurs a ensuite fait l'objet d'un co-investissement par l'Insee et la Drees. Dès décembre 2014, de premiers indicateurs ont pu ainsi être livrés – le dispositif ayant ensuite vocation à être enrichi progressivement, en cohérence avec la démarche des indicateurs sociaux départementaux et les investissements de l'Insee (du PSAR Emploi-Population et du PSAR Synthèse locales notamment). Une diffusion de ces indicateurs a été assurée auprès du réseau des directions régionales de l'Insee et du réseau des statisticiens régionaux en DRJSCS (avec une déclinaison de certains indicateurs au niveau du bassin de vie).

Si certains indicateurs ont pu être déclinés relativement simplement, à partir des sources existantes et en s'appuyant sur des investissements méthodologiques de l'Insee, d'autres se sont révélés plus complexes à mettre en place, autour de la santé et du logement notamment, avec la nécessité de recourir à des proxys.

Sylvie MARCHAND

Le suivi des politiques publiques est extrêmement important. À cet égard, la démarche mise en œuvre dans le cadre du suivi territorialisé du PPPIS, en liaison avec l'IGAS et la Drees, mais aussi avec les DRJSCS, revêt un caractère exemplaire. Un travail de production statistique adapté aux niveaux géographiques considérés, aux données mobilisables et aux questionnements des acteurs locaux a pu ainsi être engagé.

Il convient également de souligner la rapidité avec laquelle cette démarche a pu être mise en œuvre, s'agissant notamment de calculer des proxys pour fournir des données utiles.

Du reste, si les indicateurs ainsi construits ont pu être diffusés efficacement dans les réseaux des directions régionales (DR) de l'Insee et des DRJSCS, une diffusion plus large nécessiterait d'être envisagée, le cas échéant dans le cadre de la nouvelle stratégie évoquée par la DGCS. Des études locales ont néanmoins été publiées, qui demeurent accessibles.

La source Filosofi, consistant en un appariement de sources fiscales et sociales, a pu notamment être utilisée. Cette source est apparue extrêmement pertinente car fournissant des informations à la fois sur les niveaux de vie, les taux de pauvreté et les inégalités, à des niveaux très fins (sous réserve du respect du secret statistique). Cette source impose toutefois une vigilance s'agissant d'analyser les évolutions – des évolutions réglementaires étant susceptibles de provoquer des ruptures de séries dans ce type de sources.

À partir de Filosofi, au-delà des indicateurs standards relatifs à la pauvreté, aux niveaux de vie et aux inégalités, des indicateurs spécifiques et nouveaux ont pu être construits, pour suivre le taux de pauvreté des enfants notamment.

Les indicateurs standards de Filosofi 2014, aux niveaux communal et supra-communal, ont été diffusés en septembre 2017, y compris pour la Martinique et la Réunion. D'ici la fin de l'année 2017, des résultats à l'IRIS et à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville seront également disponibles. Pour ce qui est des zones rurales isolées, des résultats pourraient être produits, moyennant des exploitations à un niveau fin – un proxy du rural isolé pouvant être calculé à partir de la grille de densité des communes et du zonage en aires urbaines.

Isabelle LEROUX

L'objectif serait aujourd'hui de poursuivre la diffusion des indicateurs de suivi territorialisé du PPPIS au-delà de la durée du plan – ces indicateurs, ayant nécessité des investissements méthodologiques importants et ayant fait l'objet d'une large concertation, apparaissant utiles à l'action publique. Le cas échéant, une diffusion plus large, au-delà des DR de l'Insee et des DRJSCS, pourrait être envisagée. À cet endroit, une piste pourrait être d'intégrer ces indicateurs aux indicateurs sociaux départementaux.

Certaines réflexions et certains investissements méthodologiques pourraient également être poursuivis, autour des quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment.

Angèle ARCHIMBAUD

Un délégué à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes vient d'être nommé. Le Premier ministre a également publié dernièrement un communiqué de presse sur la mise en place d'une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, avec une focalisation sur les jeunes et les enfants. Les travaux engagés par les DRJSCS dans le cadre du PPPIS ont ainsi vocation à être prolongés, en liaison avec les Agences régionales de santé (ARS). Il serait donc pertinent de faire perdurer les indicateurs de suivi du PPPIS, le cas échéant en les enrichissant, notamment avec la population des jeunes (de 18 à 27 ans). Dans ce cadre, au-delà des données sociales, les données d'accès aux soins nécessiteraient de pouvoir être mobilisées.

Isabelle LEROUX

L'Insee a d'ores et déjà réalisé des investissements méthodologiques importants autour des données d'accès aux soins, pour calculer, à partir de Filosofi, un taux de recours à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) au sein de la population éligible.

Introduction au débat

Françoise CORÉ, ATD Quart Monde

Le mouvement ATD Quart Monde, créé en 1957 dans un bidonville de Noisy-le-Grand, se bat depuis sa création pour la reconnaissance de la dignité de toutes les personnes – ATD signifiant « agir tous pour la dignité ».

Le Cnis, qui a vocation à faire le lien entre les producteurs et utilisateurs de statistiques publiques vise également à assurer la mise à disposition d'une information statistique permettant à chaque catégorie d'acteurs économiques et sociaux, aux plans régional et local, de prendre des décisions éclairées. Le mouvement ATD Quart Monde s'est ainsi senti interpellé par l'invitation qui lui a été faite.

En effet, cette mission du Cnis soulève plusieurs questionnements : qui sont les acteurs de la lutte contre la pauvreté ? De quelles connaissances ont-ils besoin ? Quelles sources mobiliser pour cela ? Ces connaissances se réduisent-elles à l'information statistique ?

Les personnes en situation de pauvreté sont les premiers experts et les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté. Dans son étude sur la « voix des pauvres », la Banque mondiale a ainsi souligné qu'il existait aujourd'hui dans le monde près de deux milliards d'experts de la pauvreté. Dans un groupe de discussion du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), un participant ayant l'expérience de la pauvreté a fait la remarque suivante : « *Pour comprendre la précarité, c'est ceux qui la vivent qu'il faut aller voir. Moi j'en fais partie et moi on ne vient pas me poser de questions* ».

En France, selon l'indicateur le plus couramment utilisé, à savoir le taux de pauvreté, il y a aujourd'hui neuf millions d'experts de la pauvreté. Ils détiennent une connaissance unique, fruit de l'expérience vécue, et qui porte aussi sur les dysfonctionnements de la société et l'impact réel des mesures de lutte contre la pauvreté. La connaissance du phénomène de pauvreté ne saurait ainsi se limiter à la connaissance scientifique, sans que cela remette en cause la valeur de celle-ci.

Les personnes vivant dans la pauvreté sont également les premières à se battre contre elle au quotidien. Les volontaires permanents d'ATD Quart Monde font état de la violence de cette lutte – l'un d'eux l'ayant un jour formulé d'une façon terrible : « *La meilleure preuve qu'elles se battent, c'est qu'elles ne meurent pas toutes.* » Les personnes en situation de pauvreté s'entraident, développent leurs propres stratégies économiques pour vivre avec des budgets ingérables et consentent des sacrifices pour envoyer leurs enfants à l'école. Par ces actes, elles développent des capacités de résistance et nombre de compétences. Ces personnes sont aussi des acteurs incontournables de la mise en œuvre des politiques et mesures de lutte contre la pauvreté.

Pour en venir à l'information statistique, elle présente des limites conduisant à une forme d'exclusion. Le rapport thématique 2016 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), intitulé « l'invisibilité sociale, une responsabilité collective », a consacré une section à la statistique sociale et à sa responsabilité dans l'invisibilité de la pauvreté. Des populations ainsi que des situations de pauvreté ne sont guère prises en compte par le système statistique. Et tout laisse à penser que cette exclusion statistique concerne les plus précaires.

L'exclusion statistique n'est en rien anodine, car elle entraîne l'exclusion des politiques publiques. Dans une société du chiffre, les décideurs politiques tendent à fonder leurs décisions sur les données statistiques, au détriment d'autres formes de connaissance. Les avancées technologiques accentuent cette dérive. Or si le chiffre est pris comme garant de l'objectivité des mesures prises, il ne capte pas toujours la réalité ou la totalité des faits. Les situations échappant aux statistiques ne reçoivent alors pas de réponse en termes de politiques publiques.

À cet égard, il convient de rappeler que, derrière les chiffres, se trouvent des vies. Ainsi, pour chaque pourcent de la population non pris en compte dans les enquêtes en population générale, ce sont plusieurs centaines de milliers de personnes dont la situation est ignorée.

Un indicateur, quant à lui, n'est pas qu'une formule arithmétique. Un indicateur a vocation à constituer un outil au service de la démocratie. Le mouvement de développement des indicateurs sociaux a ainsi ressurgi au début des années 2000, dans les organisations internationales et au sein de la Commission européenne notamment, avec la recherche d'indicateurs de pauvreté.

S'agissant de définir la notion d'indicateur, je retiendrai la définition donnée par un policier dans le cadre d'un groupe de réflexion : « *Un indicateur est quelqu'un qui m'apporte une information utile pour résoudre une énigme.* » Le Centre d'étude sur les revenus et les coûts (Cerc) avait quant à lui donné la définition suivante : « *Les indicateurs sociaux ont pour objectif d'attirer l'attention de l'opinion et des décideurs sur les enjeux sociaux les plus importants, dans le but d'influencer les politiques.* »

Le choix des indicateurs apparaît ainsi recouvrir de réels enjeux politiques. Aujourd'hui, un petit nombre d'indicateurs ont acquis un statut particulier dans le débat public et polarisent l'attention des médias et des décideurs politiques. Il en est ainsi du taux de chômage, à propos duquel Jean-Baptiste de Foucauld a mis en garde contre le risque de lutter, non plus contre le chômage mais contre les chiffres du chômage. Le même risque se présente pour le taux de pauvreté, alors même que le phénomène de pauvreté ne saurait être réduit à la dimension monétaire.

Pour contrer les risques attachés aux indicateurs, il importe de s'interroger sur qui intervient dans leur définition. Dans une société démocratique, les enjeux sociaux les plus importants doivent être définis eux-mêmes de façon démocratique. Il conviendrait donc de faire en sorte que les personnes en situation de pauvreté participent davantage à la définition des indicateurs de pauvreté. Aujourd'hui, la construction de ces indicateurs est encore majoritairement laissée aux techniciens.

La communication autour des indicateurs apparaît également essentielle. Pour pouvoir être interprétés et faire sens, les indicateurs de pauvreté nécessiteraient d'être systématiquement accompagnés de commentaires et d'analyses. À titre d'exemple, sous le titre « *Enfants pauvres, enfants démunis* » : un tableau de bord des indicateurs de l'Onpes publié récemment livre une analyse et un diagnostic visant à la compréhension des ressorts de la pauvreté infantile.

Pour travailler sur la connaissance de la pauvreté, avec et à partir des personnes vivant la pauvreté, le mouvement ATD Quart Monde a développé, il y a près de vingt ans, une méthodologie du croisement des savoirs et des pratiques. Deux projets expérimentaux ont ainsi été menés : le premier sur les conditions du croisement entre les savoirs des plus pauvres et ceux de l'université ; le second sur le croisement des pratiques avec des professionnels (de l'éducation, de la santé, de la justice et du travail social). Ces projets ont abouti à l'élaboration d'une charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté.

Cette charte définit le croisement des savoirs avec les personnes ayant l'expérience directe de la pauvreté comme un processus, dans lequel ces personnes sont reconnues comme co-chercheurs, à égalité avec les autres chercheurs. La connaissance peut ainsi être construite, partagée et affinée, au sein de groupes de travail, dans le cadre d'un processus démocratique. Différents groupes de pairs sont appelés à produire différents types de savoirs : le savoir de vie des personnes ayant l'expérience de la pauvreté, le savoir d'action des praticiens et le savoir académique des universitaires. Du temps et du soutien peuvent être donnés à ceux ayant le plus de difficultés à s'exprimer, afin que les niveaux de confiance en soi et de confiance mutuelle nécessaires à la conduite d'une telle démarche puissent être construits. Le croisement des savoirs peut ainsi être distingué d'autres démarches participatives, car il repose sur un double engagement à respecter l'autonomie de chaque groupe de pairs et à construire la réciprocité entre eux.

Cette démarche est aujourd'hui utilisée dans le cadre de sessions de co-formation entre des personnes vivant la pauvreté et des professionnels. Des recherches peuvent également être menées de façon participative. Le 1^{er} mars 2017, un colloque a été co-organisé par ATD Quart Monde, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Conservatoire national des arts et des métiers (Cnam) sur le thème : « *Construire les savoirs avec tous : recherche participative avec les personnes en situation de pauvreté.* »

En ce qui concerne les indicateurs de pauvreté, une étude de référence, reposant sur la méthode du croisement des savoirs, a été produite en mars 2004 par le Service de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement belge. En France, le rapport 2009-2010 de l'Onpes a mis l'accent sur la participation des personnes en situation de pauvreté à la construction de la connaissance, en présentant les résultats de deux projets de recherche participative qu'il avait commandités, dont l'un portant directement sur la construction d'indicateurs.

À l'échelle internationale, le mouvement ATD Quart Monde et l'université d'Oxford ont lancé fin 2016 un projet visant à déterminer les dimensions de la pauvreté et leurs mesures, dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Cette étude est menée dans six pays (du Nord et du Sud), en s'appuyant localement sur différents groupes de pairs, dans une approche de croisement des

savoirs. Des résultats devraient ainsi pouvoir être produits en juin 2019, en amont de la prochaine révision des indicateurs associés aux ODD.

Auparavant, le mouvement ATD Quart Monde avait mis en évidence, à travers une démarche d'évaluation avec les personnes en situation de pauvreté, que les indicateurs utilisés pour mesurer la pauvreté avaient conduit à une absence d'impact des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sur la situation des plus pauvres – confirmation qu'un mauvais indicateur peut conduire à une mauvaise orientation des politiques.

Ce jour, la proposition du mouvement ATD Quart Monde serait que la commission Territoires du Cnis, dans son avis, recommande le développement de nouveaux indicateurs de pauvreté, à travers une méthode participative, avec les personnes en situation de pauvreté. De telles approches sont souvent complexes – il y a des conditions à respecter – et impliquent un coût. Elles apparaissent néanmoins justifiées au regard de leur valeur ajoutée en termes de production de connaissances et d'amélioration de l'efficacité des politiques publiques.

Échanges avec la salle

Bruno GUILLAUMOT, Fondation Abbé Pierre

Le PPPIS a constitué une étape importante, dans la mesure où il a permis d'adresser différents aspects de la pauvreté. Les évaluations conduites par François Chérèque et ses équipes ont également apporté en termes de connaissances. La mise en œuvre du plan est ainsi apparue dépendante de l'implication des acteurs locaux, mais aussi de leur capacité à travailler ensemble. À cet égard, la mission de François Chérèque, si elle avait été menée à son terme, aurait sans doute débouché sur une démarche de partage des bonnes pratiques.

Pour ce qui est d'observer la précarité et la pauvreté, il convient de rappeler que les pauvres sont aussi souvent des marginaux. Or la statistique a parfois tendance à oublier les marginaux. Les gens du voyage, par exemple, ne résidant pas dans des logements, bénéficient de dispositifs de domiciliation. Cependant, du fait du refus d'un certain nombre de collectivités de les domicilier dans le cadre de leur Centre communal d'action sociale (CCAS), ils sont parfois amenés à être domiciliés dans des associations très éloignées. Dans ce contexte, un certain nombre de courriers ne leur parviennent que tardivement. Ceci interroge sur la manière de recenser ces personnes. La statistique publique nécessiterait de mieux prendre en compte ce type de situations dans ses travaux.

Sylvie MARCHAND

Dans le cadre de nos travaux, nous ne saurions être en mesure de pratiquer, à grande échelle, l'association des personnes concernées. Du reste, dans le cadre de l'identification des quartiers de la politique de la ville, réalisée par l'Insee en lien avec le CGET, des proxys ont été utilisés. Le revenu est alors apparu résumer relativement bien les situations de précarité. Des indicateurs peuvent ainsi être définis, avec un équilibre à trouver pour qu'ils ne soient pas trop nombreux. D'autres données statistiques peuvent ensuite permettre d'étudier les phénomènes observés, au plus près des situations individuelles.

Au-delà des indicateurs, la démarche du système statistique vise ainsi à permettre aux acteurs de terrain (citoyens, décideurs publics, agences d'urbanisme, etc.) de disposer des bases de données les plus détaillées possible, dans le respect des règles du secret statistique (pour prévenir le risque de stigmatisation des personnes).

La démarche statistique apparaît ainsi complémentaire à celle évoquée par ATD Quart Monde.

Patrick BRUN

Au-delà des indicateurs définis à l'échelle nationale, la connaissance des phénomènes peut aussi être développée à l'échelle des territoires, à travers le suivi des expérimentations qui y sont menées. Une étude a ainsi été réalisée à Paris sur les Sans domicile fixe (SDF), qui pourrait inspirer d'autres territoires.

La fluidité de cette information statistique, à différentes échelles, sur différents territoires et entre différents acteurs, recouvre des enjeux importants. À cet égard, il conviendrait de mieux faire partager sur le terrain l'intérêt de faire remonter de l'information statistique. Aujourd'hui, les travailleurs sociaux estiment souvent

que leur temps doit davantage être consacré à l'humain et à leurs missions. Cependant, l'information statistique est également essentielle pour permettre aux décideurs de prendre des décisions éclairées en matière d'aides ou de politiques sociales.

Du reste, certains phénomènes demeurent très difficiles à appréhender, s'agissant notamment des mineurs isolés vivant dans la rue.

Isabelle LEROUX

De fait, l'observation de la pauvreté et l'observation sociale en général ne sauraient se résumer à la statistique et à quelques indicateurs. D'autres approches de recherche et d'échange nécessitent d'être mobilisées en parallèle. C'est précisément pour cette raison que des observatoires tels que l'Onpes ont été créés et s'efforcent d'apporter un éclairage sur les indicateurs produits.

De la même manière, les indicateurs de suivi du PPPIS ne sauraient permettre une évaluation complète de celui-ci.

Jean CAVAILHES, Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (Cesaer)

Une certaine distance apparaît parfois entre la production statistique et certaines demandes émanant des acteurs de terrain. Pour faciliter le dialogue entre ces deux mondes, les chercheurs en sociologie ou en ethnologie, comprenant le langage de la statistique et travaillant en interaction avec le terrain, peuvent constituer des intermédiaires.

Carole LARDOUX, Fédération des acteurs de la solidarité

On observe malgré tout une certaine perméabilité entre la statistique publique et le milieu associatif. Certaines associations s'inscrivent dans une démarche d'observation sociale. Les personnes accompagnées sont également de plus en plus sollicitées pour participer à des groupes de travail ou des travaux d'observation sociale.

Cependant, les acteurs de terrain ont souvent comme priorité de prendre en charge les personnes et ne comprennent pas nécessairement l'intérêt de produire des statistiques. Or les statistiques permettent de rassembler des éléments de connaissance, en vue d'améliorer la prise en charge des personnes. La Fédération des acteurs de la solidarité s'efforce de sensibiliser les acteurs de terrain à cet enjeu.

Du reste, les acteurs de terrain sont sollicités très régulièrement pour remonter des informations (dans le cadre du 115, des diagnostics territoriaux, etc.), sans que l'utilité d'une telle démarche soit nécessairement mise en perspective, ni que les demandes soient toujours cohérentes entre elles ou adaptées aux outils disponibles.

Par ailleurs, dans les observations de la statistique publique, certains publics ne sont pas présents, ce qui crée un décalage avec la réalité vécue par les acteurs de terrain.

Un décalage temporel est également observé entre certaines productions statistiques et le quotidien des acteurs de terrain. La dernière enquête sans-domicile de l'Insee, bien qu'extrêmement utile, date ainsi de quelques années. L'enquête auprès des établissements sociaux (ES), quant à elle, n'est réalisée que selon un rythme quadriennal. Une plus grande réactivité des productions statistiques serait nécessaire, à la fois pour le milieu associatif et les services de l'État. La production statistique, au caractère scientifique, nécessite toutefois des délais ainsi que des moyens, pour assurer la collecte et le traitement des données, la transmission des résultats, etc. Un groupe de travail avait été initié par le Haut-commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté pour définir des indicateurs plus réactifs. Cependant, ces travaux n'ont pas été poursuivis.

L'Onpes publie par ailleurs des indicateurs plus approfondis, portant sur le reste à vivre notamment. Cette dimension est fondamentale. En effet, au-delà du revenu, le reste à vivre est potentiellement à l'origine de situations de pauvreté et de précarité. Cet indicateur, difficile à calculer, n'a toutefois pas été retenu parmi les indicateurs de suivi du PPPIS.

De manière générale, l'enjeu serait de faire en sorte que les acteurs de terrain se retrouvent dans les productions statistiques, qu'ils ne fassent pas l'objet de multiples sollicitations et qu'un lien soit établi entre la statistique publique et les connaissances issues du milieu associatif et des établissements.

Un groupe de travail avait été initié par la DGCS pour permettre la définition d'indicateurs communs pour les rapports d'activité des centres d'hébergement, des équipes mobiles, des accueils de jour, du 115, etc. Cependant, là encore, ce travail a été abandonné.

Les acteurs de terrain ont le sentiment d'être sans cesse sollicités pour la production de chiffres, sans que ceux-ci puissent être réellement utilisés et sans que les productions statistiques correspondent finalement à la réalité du terrain. Il nous faudrait pouvoir travailler tous ensemble pour résoudre ces difficultés qui génèrent aujourd'hui, de part et d'autre, de l'insatisfaction et de la frustration.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il convient de noter que, parmi les observateurs et acteurs historiques de la lutte contre la pauvreté et la précarité, figurent les élus locaux et les CCAS. Ces acteurs n'ont pas attendu la définition d'indicateurs ou la production de statistiques pour agir. L'action n'est donc pas nécessairement conditionnée par la production statistique.

Les indicateurs peuvent permettre une prise de conscience, au niveau national comme au niveau local. Cependant, il importe ensuite que des politiques concertées puissent être mises en œuvre. La statistique n'a ainsi de sens que si elle permet d'éclairer le débat public et de nourrir des politiques, en contribuant le cas échéant à mettre en valeur et à diffuser un certain nombre de bonnes pratiques.

Sylvie MARCHAND

Pour réaliser l'enquête sans-domicile, nous nous sommes appuyés fortement sur les associations. Toutes les enquêtes de l'Insee sont également conçues avec des chercheurs. S'agissant d'impliquer les personnes concernées par les phénomènes observés, tout l'enjeu est de mesurer leur apport, en termes de questionnements ou d'informations complémentaires.

En ce qui concerne la fraîcheur des statistiques, il convient de noter que nous disposons aujourd'hui d'indicateurs avancés concernant le taux de pauvreté. Des résultats peuvent ainsi être obtenus à N+1.

Angèle ARCHIMBAUD

La participation des personnes concernées est toujours susceptible de représenter un apport. Les associations participant aux travaux s'appuient elles-mêmes généralement sur la parole des personnes concernées, à travers les conseils consultatifs régionaux des personnes accompagnées notamment. Des kits ont été élaborés pour permettre et encadrer cette participation citoyenne. Il s'agit néanmoins d'une habitude à prendre.

La participation des personnes concernées, à condition d'être préparée, peut permettre de porter un autre regard sur la pertinence des mesures et des indicateurs. Nous nous efforçons d'intégrer cette approche dans le cadre des politiques publiques que nous mettons en œuvre, y compris sur des sujets techniques.

Patrick BRUN

La métropole de Lyon vient d'acquérir une nouvelle compétence dans le domaine du social, de la santé et de la lutte contre la précarité. Le 6 novembre 2017, les élus de la métropole sont ainsi appelés à adopter un plan métropolitain de solidarité. Pour autant, dans le découpage départemental, le département du Rhône demeure entier. À terme, le découpage statistique pourra-t-il s'adapter à la réalité des compétences exercées ?

Isabelle LEROUX

Dans les données que la Drees diffusent sur les aides sociales, y compris les indicateurs sociaux départementaux les mobilisant, le Bureau des collectivités locales de la Drees diffuse déjà des données relatives au département du Rhône et à la métropole de Lyon. Cette démarche nécessiterait toutefois d'être étendue à d'autres indicateurs.

Sylvie MARCHAND

Il nous est possible de procéder ainsi lorsque l'information a été collectée aux deux niveaux. Cependant, tous les indicateurs sociaux départementaux ne sont pas disponibles au niveau communal.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Merci pour ces échanges. Je propose de passer à l'examen du projet d'avis de la Commission.

PROPOSITION D'AVIS

Isabelle ANXIONNAZ

La proposition serait d'adopter deux avis : l'un portant sur les données carroyées et l'autre portant sur la mesure de la précarité.

Isabelle ANXIONNAZ donne lecture du projet d'avis n°1 de la Commission.

Marie-Hélène BOULIDARD

Il conviendrait de faire référence à la nécessité de prendre en compte les attentes des observatoires locaux (au-delà des seuls observatoires départementaux) et des collectivités territoriales (au-delà des seuls conseils départementaux).

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Sous réserve de ces modifications, je propose d'adopter la proposition d'avis.

La proposition d'avis n°1 est adoptée.

Isabelle ANXIONNAZ donne lecture du projet d'avis n°2 de la Commission.

Françoise CORÉ

Plutôt que de se limiter aux indicateurs sélectionnés dans le cadre d'un plan révolu, au risque de figer le dispositif de suivi, ne conviendrait-il pas de formuler une recommandation plus générale, appelant la construction de nouveaux indicateurs, le cas échéant au travers de méthodes participatives ?

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il pourrait être fait référence à un suivi territorial de la pauvreté à travers une sélection d'indicateurs existants et de nouveaux indicateurs.

Sylvie MARCHAND

En dépit de l'arrivée à échéance du PPPIS, les indicateurs définis dans ce cadre demeurent pertinents.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

De fait, l'action est appelée à se poursuivre, au-delà du plan.

Angèle ARCHIMBAUD

Il pourrait être fait référence à une pérennisation et à un enrichissement des indicateurs.

Jean-Yves CHATELIER

Nous pourrions espérer que certains indicateurs deviennent obsolètes. Plutôt que de parler de pérennisation, il conviendrait donc d'ouvrir la voie à une révision voire à une extension des indicateurs.

Sylvie MARCHAND

La pérennisation serait celle du suivi et non des indicateurs en tant que tels.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Sous réserve de ces modifications, je propose d'adopter la proposition d'avis.

La proposition d'avis n°2 est adoptée.

CONCLUSION

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Merci à tous.

La séance est levée à 12 heures 35.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

Avis N°1

La Commission a pris connaissance de l'évolution de la diffusion des données carroyées depuis la commission Territoires du 30 mai 2012.

Actuellement, seule la source de données concernant les revenus fiscaux localisés 2010 est diffusée, selon deux mailles (rectangles ou carreaux).

L'actualisation des données 2010 par les données 2015 issues du dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) a permis d'engager une réflexion sur la possibilité d'étendre la diffusion à d'autres sources statistiques se prêtant à une diffusion carroyée.

La Commission encourage cette démarche. Elle recommande la prise en compte préalable des attentes des utilisateurs et notamment des observatoires locaux et des collectivités locales pour sélectionner les données à carroyer et les modalités de diffusion.

La Commission a noté avec intérêt les éléments du calendrier de mise à disposition des données de Filosofi 2015 (décembre 2018). Elle insiste sur la capitalisation de cette expérience pour poursuivre l'enrichissement de la mise à disposition de données carroyées, selon cette méthode qui pourrait être transposée à d'autres sources.

Par ailleurs, la Commission préconise d'engager une réflexion sur la mise à disposition d'une cartographie associée à la mise à disposition des données carroyées.

Référence : avis général de moyen terme n°35

Avis N°2

La Commission a pris connaissance du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017 et de sa déclinaison locale, qui permet, grâce à une sélection d'indicateurs, un suivi territorial de la pauvreté et de l'exclusion.

Un groupe de travail, réunissant la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), l'Insee et les DRJSCS (Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), a sélectionné 23 indicateurs locaux, dont certains sont issus du processus Filosofi (Fichier localisé social et fiscal).

Ces indicateurs correspondent à une avancée par rapport aux avis du moyen terme relatifs aux indicateurs territoriaux de développement durable (Avis 1A) et aux indicateurs sociaux (Avis 1B).

La Commission préconise de suivre et d'enrichir ces indicateurs, au-delà de la durée du plan. La démarche entreprise est proche de celle mise en œuvre pour sélectionner les indicateurs liés aux objectifs de développement durable, dans leur dimension sociale.

La Commission sera attentive à la prise en compte de ces indicateurs dans la sélection opérée par le groupe de travail du Cnis en charge de la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable, mis en place en 2017 et qui rendra son rapport courant 2018.

Référence : avis de moyen terme de la commission Territoires n°1A et n°1B

DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site du Cris

Documents préparatoires

- [Les finances des collectivités locales en 2017 - État des lieux – OFGPL](#)
- [Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale - Bilan 2013-2015 et perspectives 2016-2017](#)
- [Rapport du groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS sur les indicateurs locaux de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale \(PPLPIS\)](#)
- [La pauvreté sous toutes ses formes : Déterminer les dimensions de la pauvreté et leurs mesures \(ATD Quart Monde - Université d'Oxford\)](#)

Documents complémentaires

- [Présentation du rapport du groupe de travail RILRorcal](#)
- [Programme de travail 2018](#)
- [La diffusion des données carroyées](#)
- [La méthodologie des données carroyées](#)
- [Présentation du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017](#)
- [Suivi local du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#)